

PARTIE III - RAPPORTS D'ACTIVITE
DES JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES

Cour Administrative

Année judiciaire 2014-2015

**Rapport relatif au fonctionnement de la Cour administrative
du Grand-Duché de Luxembourg
du 16 septembre 2014 au 15 septembre 2015**

établi conformément à l'article 17 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation des juridictions de l'ordre administratif.

Au cours de l'exercice 2014-2015, la Cour administrative a été saisie de **300 affaires nouvellement portées au rôle** (par rapport à 348 affaires au cours de l'année judiciaire précédente).

| Ventilation par matières : | 2013-2014 | 2014-2015 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Matière fiscale | 30 | 59 |
| Echange de renseignements : | 14 | 13 |
| Urbanisme: | 15 | 22 |
| Etablissements classés | 1 | 6 |
| Autorisation d'établissement | 6 | 3 |
| Etrangers | 206 | 120 |
| | protection int. : 175 | protection int. : 76 |
| | rétention adm.: 8 | rétention adm.: 16 |
| | autor. de séjour : 19 | autor. de séjour : 21 |
| | autres : 4 | autres : 7 |
| Fonction publique | 21 | 34 |
| Travail | 5 | 5 |
| Marchés publics | - | 4 |
| Enseignement supérieur – aide financière | - | 7 |
| Environnement et protection de la nature | 9 | 3 |
| Autres matières | 29 | 24 |

Pendant l'année judiciaire 2014/2015, **la Cour administrative a rendu 288 arrêts**, (320 arrêts en 2013/2014), dont 4 radiations et 5 affaires déclarées irrecevables, alors que les affaires en instance s'élèvent à 116 unités, 38 affaires figurant au rôle général.

Il est à noter que le contentieux fiscal a doublé en une année avec une nette tendance, depuis le début de l'année judiciaire 2015-2016, à l'accroissement. Une augmentation notable des litiges portés devant la Cour est encore à noter en matière d'urbanisme, une matière dans laquelle un accroissement sensible des litiges est encore à prévoir en raison des nombreux plans d'aménagement communaux qui seront arrêtés dans un proche avenir.

Si le nombre d'affaires rendues en matière de police des étrangers a sensiblement baissé durant l'année judiciaire 2015-2014, il semble s'agir d'un phénomène essentiellement éphémère et provisoire au vu des récents développements en matière de migration et Europe.

Il faut souligner que la Cour a maintenu, au cours de l'année judiciaire écoulée, ses efforts constants en vue d'évacuer les affaires en temps réel en évitant de se laisser créer un quelconque arriéré judiciaire.

Un certain nombre d'initiatives prises précédemment en vue d'adapter la procédure contentieuse aux exigences nouvelles d'efficacité n'ont pas connu de substantiels développements durant l'année judiciaire écoulée et il est à espérer que ces projets (notamment le projet de loi n° 6365) aboutissent au cours de l'année judiciaire 2014-2015.

La Cour administrative s'est activement impliquée dans les contacts internationaux, avant tout dans le cadre de l'Association Internationale des Hautes Juridictions Administratives (AIHJA) et de l'Association des Conseils d'Etat et des Juridictions administratives suprêmes de l'Union européenne (ACA-Europe). Elle a participé à différentes manifestations à l'étranger où les membres de la Cour administrative ont, chaque fois, collaboré aux travaux et présenté un rapport. Elle a accueilli des délégations de juges de différents pays et il a chaque fois été procédé à un exposé du système juridictionnel des juridictions administratives luxembourgeoises, suivi d'un échange de vues. Elle a été accueillie, en mars 2015, par le Conseil d'Etat de France pour une journée de travail autour de différents thèmes intéressant les deux institutions.

Elle a également accueilli, au cours de l'année, des attachés de justice, dans le cadre de leur formation, et des stagiaires qui ont été encadrés par les membres de la Cour.

Si une évolution positive a été constatée au niveau de la volonté des pouvoirs publics de mettre à la disposition des juridictions administratives de locaux adéquats, des travaux d'aménagement des niveaux -4 et -5 du bâtiment où les juridictions occupent le niveau -3 et quelques bureaux au niveau 0, ayant été entamés, il y a malheureusement lieu de constater que ces travaux n'avancent pas au rythme espéré et que les juridictions administratives, qui sont extrêmement à l'étroit, devront s'accommoder une année de plus de cette situation précaire.

Luxembourg, le 14 octobre 2015

Georges RAVARANI
Président

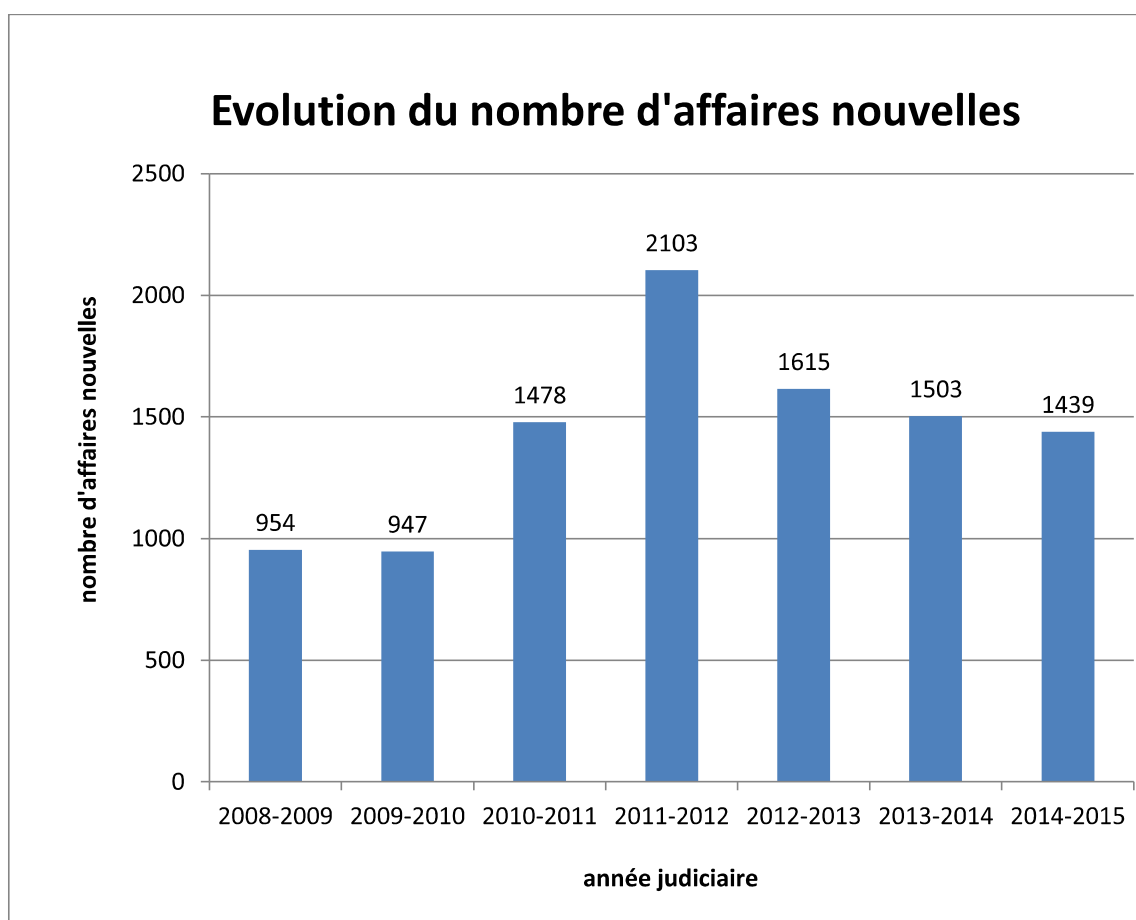
Tribunal Administratif

Année judiciaire 2014-2015

Rapport
relatif au fonctionnement du tribunal administratif
du Grand-Duché de Luxembourg du 16 septembre 2014 au 15 septembre 2015
établi conformément à l'article 64 de la loi modifiée du 7 novembre 1996 portant organisation
des juridictions de l'ordre administratif

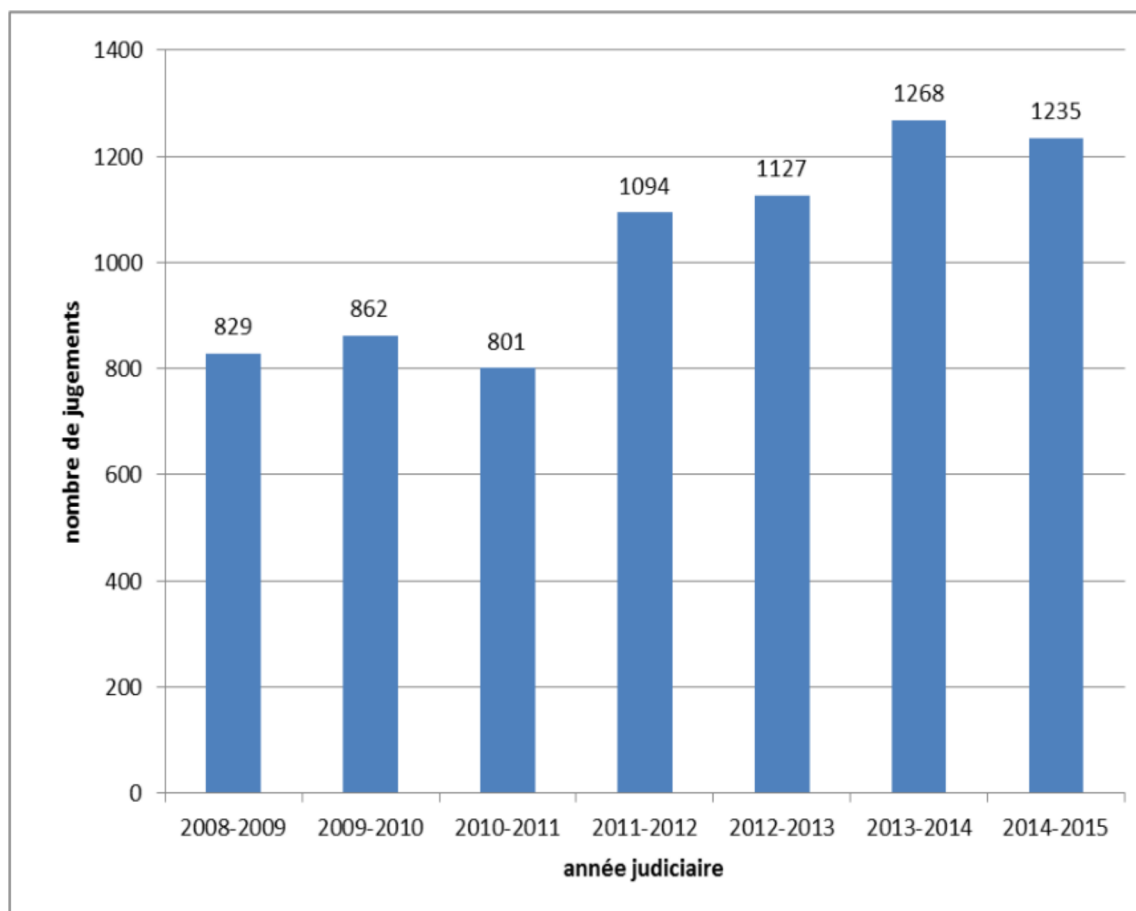
Au cours de la période entre le 16 septembre 2014 et le 15 septembre 2015, le tribunal administratif a été saisi de 1439 affaires nouvelles (année judiciaire 2013-2014 : 1503 affaires ; 2012-2013 : 1615 affaires ; 2011-2012 : 2103 affaires ; année 2010-2011 : 1478 affaires ; année 2009-2010 : 947 affaires ; année 2008-2009 : 954 affaires). Le premier graphique illustre l'évolution de ces chiffres au fil des dernières années.

Graphique 1. Evolution du nombre d'affaires nouvelles

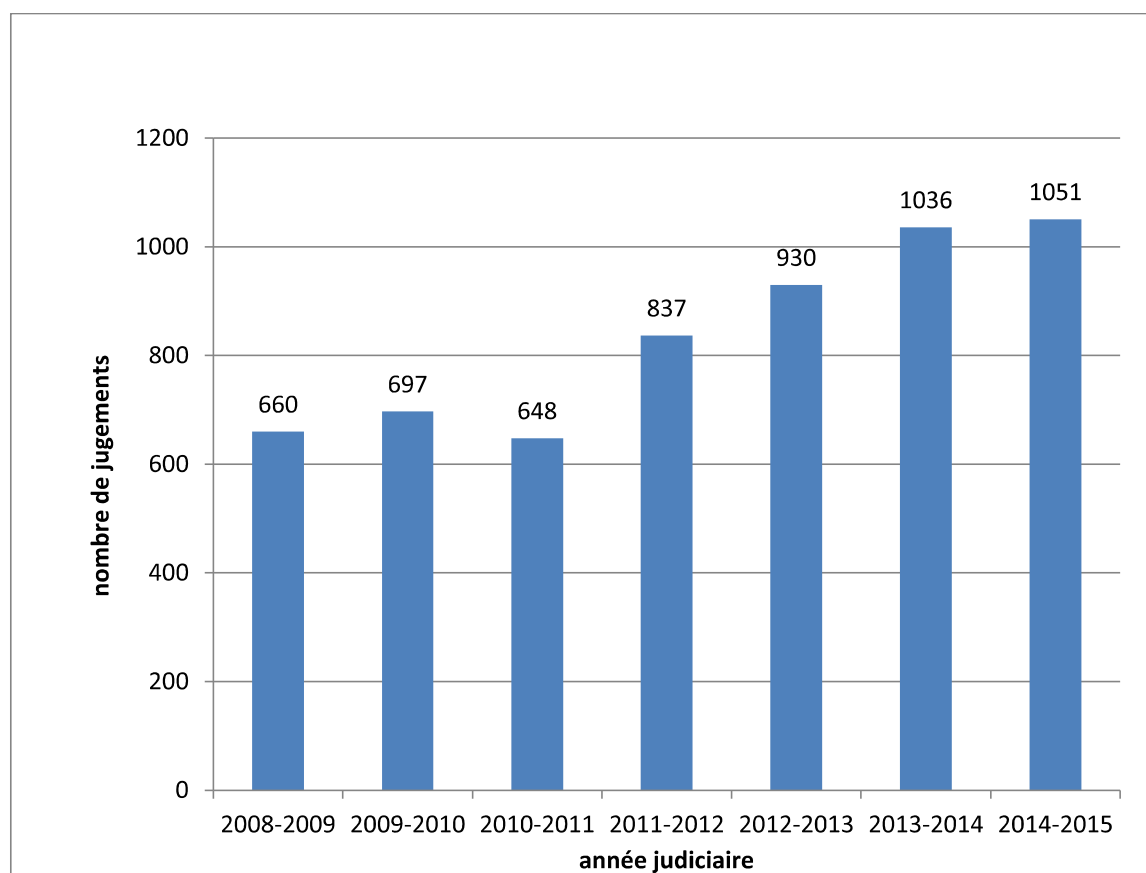


Au cours de cette période, les différentes chambres du tribunal ont rendu au total 1235 jugements (année 2013-2014 : 1268 jugements, 2012-2013 : 1127 ; 2011-2012 : 1.094 ; 2010-2011 : 801 ; 2009-2010 : 862 ; 2008-2009 : 829), dont 184 jugements de radiation (année 2013-2014 : 232 ; 2012-2013 : 197 ; 2011-2012 : 257 ; 2010-2011 : 155 ; 2009-2010 : 165 ; 2008-2009 : 169).

Graphique 2. Evolution du nombre de jugements prononcés (y compris les jugements de radiation)



Graphique 3. Evolution du nombre de jugements prononcés (abstraction faite des jugements de radiation)



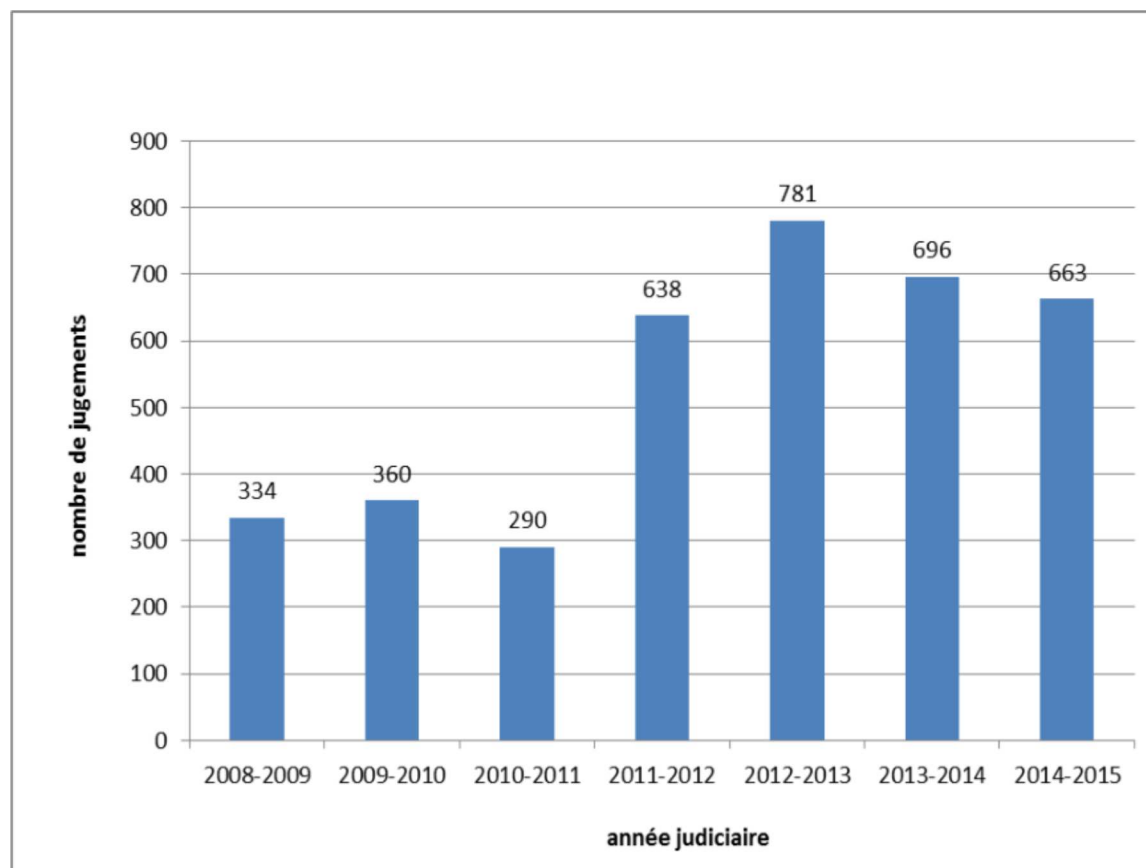
Dans le chiffre total des jugements rendus au cours de l'année judiciaire 2014-2015 sont comprises 663 décisions en matière de police des étrangers au sens large (année 2013-2014 : 696 ; 2012-2013 : 781 ; 2011-2012 : 638 ; 2010-2011 : 290 ; 2009-2010 : 360 ; 2008-2009 : 334), dont 346 décisions qui ont dû être évacuées conformément à la procédure « accélérée » (184 dossiers ayant trait à des procédures sur base des articles 15, 16, 20 et 23 de la loi modifiée du 5 mai 2006 et 162 dossiers en matière de rétention administrative).

Le tribunal continue de faire des efforts pour assurer une évacuation rapide des affaires. Il peut être précisé qu'actuellement, la durée moyenne d'évacuation des recours en matière d'asile, c'est-à-dire le temps courant entre le dépôt du recours et le prononcé du jugement) est de 6 à 8 semaines pour ce qui concerne les recours visant des décisions ministérielles prises dans le cadre de l'article 20 de la loi de du 5 mai 2006 (décisions prises en « procédure accélérée ») et de 10 mois pour ce qui concerne les recours visant des décisions ministérielles prises dans le cadre de l'article 19 de la loi de 2006 (décisions prises en «procédure normale»).

Dans ce contexte, il convient de relever que la vague migratoire que l'Europe, en général, et le Luxembourg, en particulier, sont appelés à rencontrer, risque d'entraîner une augmentation certaine du nombre des affaires à rendre en matière de protection internationale et de police des étrangers. Le gouvernement semble avoir conscience des problèmes que cet état des choses pourra avoir au niveau du fonctionnement des juridictions administratives. Il

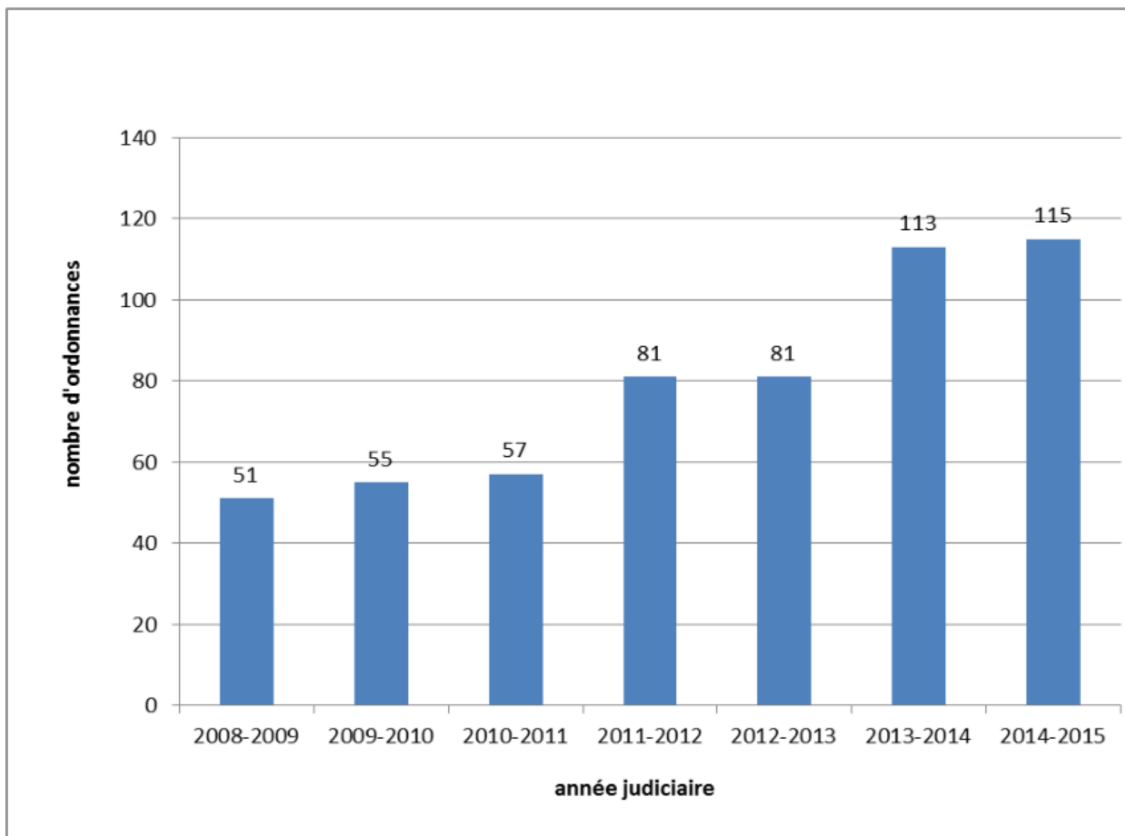
reste à espérer que ses démarches tendant à voir adapter les législations applicables pour permettre notamment au tribunal administratif d'y faire utilement face garantiront une évacuation rapide de ce type de contentieux, par nature urgent, sans pour autant retarder l'évacuation des autres types de contentieux administratif, où les administrés sont également intéressés à voir apporter des réponses rapides. Autrement, une augmentation des effectifs du tribunal administratif, au moins provisoire, moyennant l'affectation conséquente d'attachés de justice, risque de devenir incontournable.

Graphique 4. Evolution du nombre de décisions en matière de police des étrangers (y compris les jugements de radiation)



Le nombre des affaires de « référé » administratif (essentiellement des demandes en sursis à exécution et en institution de mesures de sauvegarde) reste au niveau élevé qu'il a atteint l'année passée. Ainsi, 130 affaires ont été traitées au cours de l'année 2014-2015 (dont 115 ont abouti à une ordonnance motivée et 15 ont été rayées). Le graphique 5. illustre l'évolution des chiffres au cours des six dernières années.

Graphique 5. Evolution du nombre d'ordonnances de « référé » administratif, abstraction faite des ordonnances de radiation



Tout comme l'année passée, les membres du tribunal ont accueilli, au cours de l'année judiciaire écoulée, des étudiants/stagiaires désireux de se faire une image concrète de la vie judiciaire. Ils se sont par ailleurs activement investis dans le cadre de la formation des nouveaux attachés de justice, qui ont tous pu accomplir un stage pratique au sein des juridictions administratives, au cours duquel ils ont pu suivre de près les travaux d'une chambre du tribunal.

Luxembourg, le 14 octobre 2015

Henri CAMPILL
président